



DÉONTOLOGIE : PRÉSERVER LE SECRET PROFESSIONNEL



PUBLIC CONCERNÉ

- Tout personnel soignant

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réfléchir aux notions de moral, d'éthique et de déontologie dans la pratique quotidienne
- Se situer par rapport à l'obligation de secret professionnel
- Se rappeler les droits des patients

CONTENU DE LA FORMATION

1. Comprendre les notions de morale, d'éthique et de déontologie professionnelle
 2. L'obligation de secret professionnel
 - Le principe du secret
 - Les personnes tenues au secret
 - La portée du secret
 - Les dérogations applicables au secret professionnel
 3. La notion de confidentialité, le secret partagé
 4. Les textes législatifs relatifs aux droits fondamentaux des usagers et des patients (lois du 2/01/2002 et du 4/03/2002)
 5. Quelques principes pour contrôler l'accès à l'information contenue dans le dossier informatisé du patient.
- Durée : 1 jour

VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC
Conseillère en Formation
Continue
agence-marmande@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 33 47 69 70